RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2009 B 00378
Numéro SIREN : 511 794 075
Nom ou dénomination : GOTHA CLUB

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2016 sous le numéro de dépôt 5336

N° 5336

GOTHA CLUB

Arrivé au Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, le
- 1 DEC. 2016
2016 0231

Société par actions simplifiée
Capital social : 3.000,00 euros
Siège social : 4, rue des Etats-Unis- 06000 CANNES
RCS CANNES 511 794 075

REQUETE
EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER
LES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

La soussignée : **La SC PATRICK TARTARY INVESTISSEMENTS Holding,**
Présidente de la société GOTHA CLUB
Représentée par Monsieur Patrick TARTARY,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société, conformément à ses statuts, doit clôturer son exercice social le 30 avril 2016 ;

Qu'elle devait donc, initialement, réunir son Assemblée chargée d'approuver les comptes de cet exercice au plus tard le 31 octobre 2016 ;

Qu'elle a précédemment déposé une requête pour proroger le délai d'UN seul mois en vue de tenir son assemblée au plus tard le 30 novembre 2016, à laquelle, il vous a plu de faire droit.

Qu'elle n'a pu toujours à ce jour, coordonner ses services administratifs et comptables avec son Commissaire aux Comptes.

Qu'afin que le Commissaire aux comptes puisse rédiger ses rapports à destination de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes, il doit lui être alloué un temps suffisant pour effectuer sa mission de supervision et d'analyse de l'ensemble des composantes juridiques et financières des comptes annuels lui permettant d'acquérir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Ce sont les raisons pour lesquelles, je vous prie de bien vouloir proroger jusqu'au 31 décembre 2016 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos au 30 avril 2016.

Fait à Cannes,
Le 30 novembre 2016

SC PATRICK TARTARY INVESTISSEMENTS Holding,
Présidente de la société GOTHA CLUB
Représentée par Monsieur Patrick TARTARY

Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes : dépôt N°5336 en date du 06/12/2016

Tribunal de Commerce de Cannes
19, boulevard Carnot CS 60018
06414 Cannes Cedex

N° RG : 2016O00231

ORDONNANCE

Nous Pierre COUSIN, Président du Tribunal de Commerce de CANNES,
assisté de Mlle Eliane ASTOUX, Commis-Greffier au sein de la SELAS Dany VAN SANT, Johan VAN SANT et Céline VAN SANT, Greffiers de Tribunal de Commerce Associés ;

Vu les articles L. 227-9 renvoyant à l'article L. 225-100 du Code de commerce ;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Prorogeons jusqu'au 31 Décembre 2016, le délai dans lequel la SAS GOTHA CLUB 4 Rue Des Etats Unis 06400 CANNES RCS CANNES 511794075 2009 B 378 devra réunir l'Assemblée Générale Ordinaire, à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice social clos au 30 avril 2016 ;

LIQUIDONS les dépens de la présente à la somme de 32,59 €, à la charge du requérant.

Ainsi fait à Cannes, le 6 Décembre 2016

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE CANNES (A.M.)

Le Président,

Copie certifiée conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE CANNES (A.M.)

LE GREFFIER,